

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1946)  
**Heft:** 7

**Vereinsnachrichten:** Protokoll der Generalversammlung 7. Juli 1946 in Aarau = Procès-verbal de l'Assemblée générale 7 juillet 1946 à Aarau

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 6 juillet à Aarau.

Ouverture à 14 ½ h.

Après que le président eut souhaité la bienvenue à l'assemblée, celle-ci désigne comme rapporteurs : Gueydan (Vaud) et Sidler (Lucerne) et, comme scrutateurs : Ginsig (Zürich) et Nospikel (Genève).

Le président lit ensuite son rapport annuel qui est approuvé et donne la parole au caissier Théo Glinz. Ce dernier nous donne connaissance du compte de profits et pertes pour l'exercice 1945-46 lequel boucle par un bénéfice de plus de frs. 4000.—. L'amélioration de notre situation financière, due principalement à la sage gestion de notre caissier, est très favorablement accueillie. Glinz lit ensuite le rapport des vérificateurs approuvant les comptes qui sont acceptés à l'unanimité. Les anciens vérificateurs sont réélus.

Le budget pour l'année 1946-47 est adopté à l'unanimité et la cotisation maintenue à frs. 15.—.

Le reste de la séance est consacré essentiellement à l'adoption des nouveaux statuts dont la discussion donne lieu à de nombreuses interventions. Aegerter, de Bâle, s'en prend surtout à l'article 31 qu'il ne trouve pas suffisamment démocratique; il désirerait que deux membres du comité central soient automatiquement remplacés tous les 3 ans, par rotation, de façon que la durée d'aucun mandat ne puisse excéder 9 ans. Cette proposition est appuyée par Ciolina (Berne) et la longue discussion qui s'ensuit se termine par la mise aux voix de la modification de texte proposée par Bâle. Cette modification est rejetée par 20 voix contre 19 et 3 abstentions. Par contre l'assemblée accepte de modifier le texte de l'article 48 selon le vœu exprimé par Aegerter et de remplacer le mot « peut » établir, par « doit » établir.

Au sujet du règlement d'application, Rossi et Suter proposent que la commission chargée de l'établir soit composée de 3 membres représentant chaque région linguistique, ce qui est approuvé et Bracher (Soleure) Röthlisberger (Neuchâtel) et Crivelli (Tessin) sont désignés pour la composer. Un délai de 4 mois est donné aux sections pour faire parvenir au comité central toute proposition concernant le règlement d'application.

L'article 42 donne lieu à quelques objections de la part de plusieurs sections dont celles de Paris et Tessin. Finalement cet article est adopté dans sa forme actuelle, le comité central s'étant déclaré d'accord d'étudier la possibilité d'allouer une indemnité de déplacement aux délégués de sections éloignées afin que la représentation de chaque section ne soit pas désavantagée par une question financière.

Suter, Steck, Vifian, Muller, Hubert, Häubi et d'autres délégués prennent successivement la parole avant que l'on passe au vote des nouveaux statuts lesquels sont définitivement adoptés par 37 voix contre 5, la section de Berne ayant voté contre.

Dans le cas où l'assemblée générale ne ratifierait pas l'adoption des nouveaux statuts, l'assemblée propose la candidature de Bracher et Iselin en remplacement de Suter et Giauque, démissionnaires. En cas d'acceptation, par contre, le comité central actuel continuera à assumer l'administration de la société jusqu'à l'élection du nouveau comité lors d'une assemblée extraordinaire de délégués, prévue pour le mois de novembre prochain.

Aucune objection n'est présentée au sujet des nouveaux membres dont la candidature sera soumise à l'assemblée générale et la séance est levée à 18.45 après que le comité ait pris note de certaines suggestions présentées par Fischer.

A. GUEYDAN.

## Hilfe an holländische Künstler

Welche Schweizer- oder in der Schweiz wohnende holländische Familie würde einen holländischen Maler, event. mit seiner Familie (Frau und 16jährige Tochter) die unter den Kriegsereignissen mit den Nerven sehr herunter sind, zu einem 4 wöchentlichen Erholungsurlaub kostenlos aufnehmen?

Event. würde für die Dauer des Schweizeraufenthaltes das Haus des Malers, in Rotterdam, im Austausch zur Verfügung gestellt.

Angebote nimmt das Zentralsekretariat GSMBA, Vauseyon-Neuchâtel, entgegen.

## Protokoll der Generalversammlung 7. Juli 1946 in Aarau.

Vorsitzender: Eugen Martin, Zentralpräsident.

Die Präsenzliste weist 81 Namen auf, darunter solche mehrerer Passivmitglieder. Der Präsident eröffnet die Sitzung um 11.15, begrüsst die Anwesenden und nennt die Namen der seit der letzten Generalversammlung verstorbenen Mitglieder. Es sind dies: Robert Kiener, Maler, Bern; H. B. Wieland, Maler, Kriens; W. Reist, Architekt, Bern (ehem. Präsident der Sektion Paris); Emil Weber, Maler, Zürich; Fred. Goerg, Maler, Genf; Otto Roos, Bildhauer, Riehen-Basel; Arnold Hünerwadel, Bildhauer, Lenzburg (Sektion Zürich); Oskar Lüthy, Maler, Zürich; Alfred Marxer, Maler Kilchberg (Zürich); Albin Schweri, Maler, Bern (Sektion Zürich); Paul Kammüller, Maler, Basel; Ernst Baltensperger, Maler, Zürich; Georges Payer, Maler, Lausanne; Carl Liner, Maler, ehem. Zentralpräsident, Appenzell; J. von Tschärner, Maler, Zürich, welchen noch Ch. L'Eplattenier, Maler, La Chaux-de-Fonds beizufügen ist, der seit einigen Jahren nicht mehr Mitglied unserer Gesellschaft war ihr jedoch mehrere Jahre lang angehörte.

Die Versammlung erhebt sich zur Ehrung ihres Andenkens.

Die Berichterstatter der *Delegiertenversammlung* des Vortages lesen ihr *Protokoll*, Alfred Sidler, Zürich, in deutscher-, Arthur Gueydan, Lausanne, in französischer Sprache. Beide Protokolle werden unter Verdankung an ihre Urheber genehmigt.

Der Präsident verliest in französischer Sprache seinen *Jahresbericht* welcher, wie auch dessen Uebersetzung in deutscher Sprache, in der « Schweizer Kunst » veröffentlicht wird.

Die am Vortage bezeichneten beiden *Stimmzähler*, A. Nospikel, Genf, und M. Ginsig, Zürich, werden für die heutige Sitzung in ihrem Amte bestätigt.

Die *Jahresrechnung* wird alsdann vom Zentralkassier Theo Glinz verlesen und kommentiert. Nach Abgabe des *Berichtes der Rechnungsrevisoren*, Otto Ernst, Aarau, und Alb. Steuer, Passivmitglied, Basel, wird die Rechnung angenommen. Diese Rechnungsrevisoren, sowie deren Ersatzmänner, Paulo Röthlisberger, Neuchâtel, und Dr. A. Bohny, Passivmitglied, Basel, werden für das neue Berichtsjahr in ihrem Amte bestätigt.

Das *Budget* wird, wie in der « Schweizer Kunst » veröffentlicht, angenommen.

Der Z. V. beantragt Beibehaltung von Fr. 15.— des *Jahresbeitrages* an die Zentralkasse; einstimmig wird zugestimmt.

Der Präsident geht dann zum wichtigsten Punkt der Traktandenliste über, zur *Revision der Statuten*, deren Annahme die Mehrheit der Delegierten empfahl.

Aegerter, Basel, sagt, die Sektion Basel könnte generell dem Entwurfe zustimmen. Er möchte zwar, dass auch heute über einzelne Punkte diskutiert werde. Die Sektion Basel wünscht, dass 2 Mitglieder des Z. V. jeweilen nach 3 Jahren nicht wiederwählbar seien. Es ist aber schwer, meint Aegerter, dieses oder jenes Mitglied auszuschalten. Deshalb schlägt die Sektion Basel den demokratischen Weg der automatischen und turnusgemässen Ausschaltung je zweier Mitglieder vor. Er war darüber erstaunt, dass bei der Delegiertenversammlung nicht nur die Basler- und Berner- sondern auch andere Delegierte diesem Antrage zustimmten.

Herr Dr. jur. Jacques Ruedin, Rechtsanwalt, der bei der Ausarbeitung des Entwurfes tätig mitwirkte, und der unsern Rechtskonsulenten Herrn Dr. Jagmetti vertritt, betont, dass die besten Statuten nichts sind, wenn der Geist nicht gut ist der sie anwendet.

Der Präsident ist dazu bereit, zuerst über event. Anträge, und dann über den gesamten Entwurf abstimmen zu lassen.

Ciolina, Bern, erklärt, seine Sektion habe beschlossen gegen die Statuten zu stimmen falls Abänderungen zu Art. 31 u. 42 nicht gebracht würden. Die Sektion Bern wird sich nun aber anschliessen, auch wenn solchen Aenderungen nicht zugestimmt werden sollte.

## Aide à des artistes hollandais

Quelle famille suisse, ou hollandaise habitant la Suisse, serait disposée à accueillir gratuitement pour un séjour de repos de 4 semaines un peintre hollandais, évent. avec sa famille (épouse et fille de 16 ans) malade des nerfs par suite de la guerre?

Cas échéant la maison du peintre, à Rotterdam, serait en échange mise à disposition pour la durée du séjour en Suisse.

Adresser les offres au secrétariat général PSAS, Vauseyon-Neuchâtel.

Art. 31 wird verlesen. Nachdem Bracher, der der Revisions-Kommission angehörte, über die Tragweite der Neuerungen des Art. 31 gegenüber den alten Statuten Auskunft gegeben hatte, wird zur Abstimmung geschritten. Mit 56 gegen 12 Stimmen wird der Entwurf des Z. V. gutgeheissen.

Art. 42 Abs. 2. (Zahl der Stimmen der Sektionen bei der Delegiertenversammlung). Mit 61 gegen 9 Stimmen wird dem Entwurf des Z. V. den Vorzug gegeben.

Eine weitere Abstimmung wird vorgenommen über den Gesamtentwurf bei welcher die neuen Statuten mit 75 gegen 1 Stimme angenommen werden.

Hügin, Zürich, hebt hervor, dass wenn der Geist gut ist, die Statuten schlecht sein dürften. Er dankt den 3 Mitgliedern der Kommission, Suter, Bracher und Röthlisberger.

Die Versammlung beschliesst einstimmig, durch den Z. V. nach Ablauf einer Frist von 4 Monaten eine *ausserordentliche Delegiertenversammlung* zur Wahl eines neuen Zentralvorstandes einberufen zu lassen.

Clénin, Bern, erachtet diese Neuwahl als so wichtig, dass dieselbe schon der Ratifizierung durch eine Generalversammlung bedarf. Der Sekretär erinnert ihn daran dass die Generalversammlung soeben neuen Statuten zugestimmt hat, welche der Delegiertenversammlung erweiterte Kompetenzen erteilt. Clénin's Antrag erntet jedoch... einen Lacherfolg.

Die 21 von 5 Sektionen angemeldeten Kandidaten werden einstimmig aufgenommen.

Unter Verschiedenes stellt Hügin, Zürich, fest, dass die letzte *Nationale* von einer gewissen Presse ziemlich heftig kritisiert wurde, jener Presse welche gelegentlich ausländische Künstler, namentlich Franzosen, sehr rühmt. Er würde sich freuen, wenn der Z. V. den Wunsch äussern würden, dass z. B. Matisse und Despiou zum Besuche der nächsten Nationalen eingeladen, und der Presse ihre Meinung über das Niveau derselben abgeben würden.

Bolens hebt hervor, dass zwei Kollegen heute fehlen, die durch Krankheit verhindert sind, der Versammlung beizuwohnen. Es sind dies Alfred Blailé, ehem. Zentralpräsident und Max Burgmeier, ehem. Mitglied des Z. V., die beide sonst treue Besucher der Versammlungen sind. Er regt an, die Generalversammlung möge ihnen die Sympathie bekunden und baldige Genesung wünschen. (Telegramme werden diesen beiden Kollegen abgesandt. Notiz des Sekretärs).

Auf Wunsch des eidg. Amtes für geistiges Eigentum in Bern lässt der Präsident der Resolution zustimmen, dass die Dauer der Schutzfrist von Werken der Literatur und der Kunst, von 30 auf 50 Jahren verlängert werden soll, welche Dauer in den umgehenden Ländern angewandt wird. Diesem Wunsche wird einstimmig zugestimmt, wie auch einem weiteren, seitens der Architekten der eidg. Turn- und Sportschule, unsere Gesellschaft möge die finanzielle Unterstützung der Bundesbehörden erbitten zur Errichtung von Künstlerateliers in Magglingen.

Nachdem Hch. Müller, Zürich, namens der Anwesenden dem Z. V. den Dank für seine Arbeit ausgesprochen hatte, schliesst der Präsident die Sitzung um 13.05.

Der Zentralsekretär: A. Détraz.

## Procès-verbal de l'assemblée générale 7 juillet 1946 à Aarau.

Présidence: Eugène Martin, président central.

La liste de présence porte 81 noms, parmi lesquels ceux de quelques membres passifs.

Le président ouvre la séance à 11.15 en saluant l'assistance. Il cite ensuite les noms des *membres décédés* depuis la dernière assemblée générale. Ce sont: Robert Kiener, peintre, Berne; H. B. Wieland, peintre, Kriens; W. Reist, architecte, Berne (ancien président de la section de Paris); Emile Weber, peintre, Zurich; Fréd. Goerg, peintre, Genève; Otto Roos, sculpteur, Riehen-Bâle; Arnold Hunerwadel, sculpteur, Lenzbourg (section de Zurich); Oscar Luthy, peintre, Zurich; Alfred Marxer, peintre, Kilchberg (Zurich); Albin Schweri, peintre, Berne (section de Zurich); Paul Kammüller, peintre, Bâle; Ernest Baltensperger, peintre, Zurich; Georges Payer, peintre, Lausanne; Carl Liner, peintre, ancien président central, Appenzell; J. von Tschärner, peintre, Zurich, auxquels il y lieu d'ajouter Charles L'Éplattener, peintre, La Chaux-de-Fonds, ce dernier ne faisant depuis quelques années plus partie de notre société à laquelle il a toutefois appartenu de nombreuses années durant.

L'assistance se lève pour honorer leur mémoire.

Les rapporteurs de l'assemblée des *délégués* tenue la veille lisent leur *procès-verbal*, Alfred Sidler, Zurich, en langue allemande, Arthur Gueydan, Lausanne, en français. Ces deux procès-verbaux sont adoptés avec remerciements à leurs auteurs.

Le président lit ensuite, en français, son *rapport annuel* qui sera, comme aussi la traduction en langue allemande, publié dans l'*Art Suisse*.

Les deux *scrutateurs* désignés la veille, A. Nospikel, Genève et M. Ginsig, Zurich, sont confirmés dans leurs fonctions pour la séance de ce jour.

Les *comptes* sont ensuite présentés et commentés par le caissier central Theo Glinz. Leur lecture est suivie de celle du *rapport des vérificateurs de comptes*, Otto Ernst, Aarau et A. Steuer (membre passif), Bâle. Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

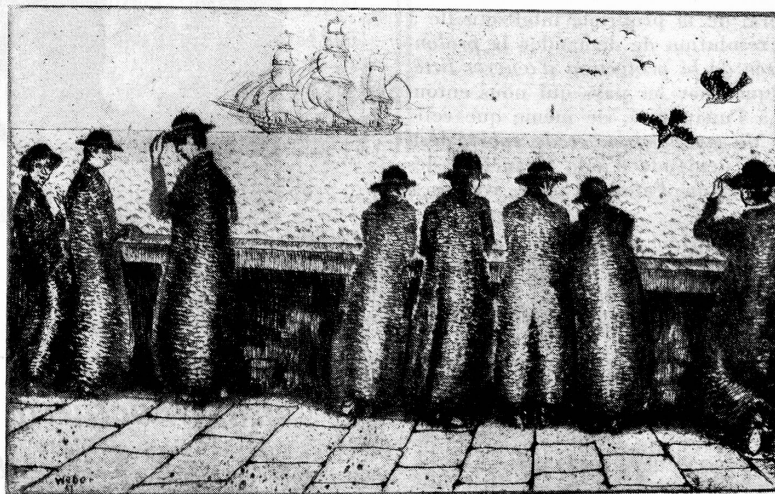
Ces mêmes vérificateurs et leurs suppléants, Paulo Röthlisberger, Neuchâtel, et Dr. A. Bohny (membre passif) Bâle, sont confirmés dans leurs fonctions pour le nouvel exercice.

Le *budget* est adopté tel qu'il a été publié dans l'*Art suisse*.

Le c. c. propose le maintien à fr. 15.— de la *cotisation centrale annuelle*, qui est voté sans opposition.

Le président aborde le point le plus important de l'ordre du jour, la *revision des statuts*, dont l'adoption a été votée par la majorité de l'assemblée des délégués, comme proposition à l'assemblée générale.

Aegerter, Bâle, dit que d'une manière générale sa section pourrait voter ces statuts. Il voudrait toutefois qu'aujourd'hui aussi, certains points soient mis en discussion. La section de Bâle voudrait



August Weber, Zürich

« Priester am Meer »

que deux membres du c. c. ne soient, tous les 3 ans, plus rééligibles. Mais il est, dit Aegerter, difficile d'éliminer tel ou tel membre du c. c. C'est pourquoi sa section propose la voie démocratique de la sortie automatique et par rotation de 2 membres tous les 3 ans. Il a été surpris de ce que, à l'assemblée des délégués, non seulement ceux de Bâle et de Berne, qui appuyait la proposition de Bâle, aient voté cette proposition, mais aussi d'autres délégués.

M. Jacques Ruedin, docteur en droit et avocat, qui a collaboré activement à l'élaboration du projet de nouveaux statuts et qui remplace notre juriconsulte, Mr. le Dr. Jagmetti, expose que les meilleurs statuts ne valent pas grand chose si l'esprit dans lequel ils sont interprétés n'est pas bon.

Le président déclare que si des propositions sont faites, il fera voter sur ces propositions, puis sur l'ensemble des statuts.

Ciolina, Berne, déclare que sa section avait décidé de voter le rejet des statuts si des modifications n'étaient pas apportées aux art. 31 et 42. Mais elle se ralliera cependant, même si ce n'était pas le cas.

Lecture est alors donnée de l'art. 31. Après que Bracher, Soleure, qui fut membre de la commission de révision des statuts, eût donné des explications sur la portée des innovations de l'art. 31, par rapport aux anciens statuts, on passe au vote. 56 voix contre 12 se prononcent pour le projet du c. c.

Art. 42 al. 2. (Nombre de voix des sections à l'assemblée des délégués). Par 61 voix contre 9, la préférence est donnée au projet du c. c. Un dernier vote a ensuite lieu sur l'adoption de l'ensemble du projet, adoption qui est acquise par 75 voix contre une.

Hugin remercie les 3 membres de la commission, Suter, Bracher et Röthlisberger et relève que si l'esprit est bon, les statuts peuvent même ne pas l'être.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de faire convoquer par le c. c., après un délai de 4 mois, une assemblée extraordinaire de délégués, aux fins d'élection d'un nouveau c. c.

Clénin, Berne, considère que ces élections sont trop importantes pour ne pas devoir être ratifiées par une assemblée générale. Le secrétaire lui rappelle que l'assemblée générale vient de voter l'adoption de nouveaux statuts donnant des compétences plus grandes à l'assemblée des délégués. La proposition de Clénin recueille cependant un succès... d'hilarité !

Les 21 candidats présentés par 5 sections sont admis sans opposition.

Aux *Divers*, Hugin constate que la dernière exposition nationale des beaux-arts a été assez vivement critiquée par une certaine presse, celle-là même qui, à l'occasion, loue grandement les artistes étrangers, français notamment. Il serait heureux que le c. c. exprimât le vœu que par exemple Matisse et Despiau soient invités à visiter la prochaine Nationale et à communiquer à la presse leurs impressions sur le niveau de cette exposition.

Bolens relève que 2 collègues sont retenus chez eux par la maladie; ce sont Alfred Blailé, ancien président central et Max Burgmeier, ancien membre du comité central, des fidèles de nos réunions. Il propose que l'assemblée générale leur envoie une pensée de sympathie et des vœux de rétablissement. (Des télégrammes leur seront adressés. Note du secrétaire).

A la demande du bureau fédéral de la propriété intellectuelle à Berne, le président fait voter la résolution de demander la *prolongation, de 30 à 50 ans, de la durée de la protection d'œuvres littéraires et artistiques*, durée appliquée par les pays qui nous entourent. Cette résolution est votée à l'unanimité, de même que celle des architectes de l'*Ecole suisse de gymnastique et de sport*, désirant que notre société appuie une demande d'aide financière des autorités fédérales pour la construction d'ateliers pour artistes à Macolin.

Après que H. Muller, Zurich, eût exprimé au nom de l'assistance des remerciements au c. c. pour son travail, le président lève la séance à 13.05.

Le secrétaire général: A. Détraz.

## Revisionsbericht

An die Delegierten & Generalversammlung 1946  
der Gesellschaft schweiz. Maler, Bildhauer & Architekten

Auf Grund des uns übertragenen Auftrages haben wir die Jahresrechnung vom 1. Mai 1945 bis 30. April 1946 der Prüfung unterzogen und konstatierten, dass die Saldi des Postcheckkontos, des Bankkontos, sowie der Bestand der Wertschriften, gemäss den Originalbelegen und Bankausweisen, mit den ausgewiesenen Bilanzziffern per 30. April 1946 übereinstimmen. Einnahmen und Ausgaben haben wir ebenfalls mit den vorhandenen Belegen und Quittungen verglichen und in Ordnung befunden.

Wir empfehlen Ihnen die Annahme der Jahresrechnung 1945/46 und beantragen Herrn Glinz, Kassier, die Entlastung zu erteilen unter bester Verdankung für seine Mühewaltung.

Basel, den 20. Mai 1946 Der Revisor: A. Steuer.

Aarau, den 30. Mai 1946 Der Revisor: Otto Ernst.

## Rapport des vérificateurs de comptes à l'assemblée des délégués et à l'assemblée générale de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses

En exécution du mandat dont nous avons été chargés, nous avons examinés les comptes du 1er mai 1945 au 30 avril 1946 et constaté la parfaite concordance des soldes du compte de chèques postaux, du compte de banque, de l'état des titres suivant les relevés, avec les chiffres de bilan au 30 avril 1946. Nous avons aussi pointé avec les pièces comptables les postes de recettes et de dépenses et les avons trouvés parfaitement justes.

Nous vous proposons d'adopter les comptes 1945/1946 et d'en donner décharge au caissier M. Glinz avec tous remerciements pour son travail.

Les vérificateurs de comptes:

Bâle, 20 mai 1946 (signé) A. Steuer.

Aarau, 30 mai 1946 (signé) Otto Ernst.



August Weber, Zürich

*Die nächste Nummer  
der «Schweizer Kunst»  
erscheint im Oktober.*

*Le prochain numéro  
de «l'Art suisse»  
paraîtra en octobre.*